

Économie et gouvernance de la donnée

Déclaration du groupe CFTC

La donnée est devenue aujourd'hui un bien inestimable, c'est de l'or numérique, pourrions-nous dire.

Tout le monde cherche à l'accaparer, à l'acheter, à la vendre, à l'utiliser.

Que l'on soit dans le secteur public, ou privé chacun y trouve un intérêt indéniable. Pourtant son utilisation, si elle n'est pas contrôlée met aussi en péril la protection de notre vie privée.

C'est pourquoi, cet excellent avis essaie d'objectiver la nécessaire obligation de mettre en place des règles en matière de protection de nos données : c'est la gouvernance qui doit permettre d'éviter dérives et utilisations frauduleuses.

Pour autant, si l'on peut effectivement avoir des craintes sur son utilisation, elle permet aussi des évolutions positives. Pour exemple le DMP, dans le domaine de la santé, devrait permettre une meilleure prise en charge du patient et un suivi médical plus efficient.

La CFTC partage une grande partie de ces préconisations et notamment sur deux points :

- L'un touche à la notion de valeur de la donnée : Qui en tire des profits, qui paie quoi, A qui revend-t-on ? et comment protège-t-on la personne à qui au final appartient cette donnée ?
- L'autre, plus pédagogique, concerne la formation tout au long de la vie.

C'est pourquoi la CFTC partage et soutient particulièrement les préconisations 1, 2 et 3 qui ont le mérite de bien poser les menaces qui pourraient peser à la fois sur les personnes et les entreprises. Ces préconisations proposent donc des mesures qui bien que difficile à appliquer, car financièrement élevées, garantiraient les libertés et le respect de la vie privée ainsi qu'une protection de nos entreprises.

Enfin le groupe CFTC tient particulièrement à soutenir les préconisations 9, 12 et 14 qui touche aux ressources en matière de formation autant initiale que continue.

Le domaine de la donnée évolue sans cesse et nécessite à la fois de la recherche et de la mise à niveau continue.

Rien que dans le domaine de la RGPD, qui en soi constitue un grand pas vers la protection des personnes, on peut regretter que la mise en pratique du décret répondant aux exigences de la RGPD se soit faite sans revoir notre système de formation. Par exemple, ce qu'on appelle communément le ou la DPO correspond à un vrai métier, à ce jour non reconnu de façon formelle. Il nécessite pourtant une formation hautement qualifiante.

Vous l'aurez compris la CFTC a voté cet avis.